



Communiqué

Un recul pour la santé des enfants et la transition environnementale

Les sénateurs ont adopté, à l'occasion de la première lecture du projet de Loi Pacte, un amendement qui limite et repousse l'interdiction des contenants et des ustensiles en plastique adoptée dans la loi EGalim.

L'amendement prévoit notamment le maintien des contenants alimentaires en plastique pour le service dans les restaurations collectives des établissements scolaires, universitaires et d'accueil de la petite enfance. L'interdiction se limite désormais aux seuls usages de cuisson et de réchauffe, en supprimant celle pour le service. Or l'interdiction de l'utilisation de l'ensemble de ces contenants avait été actée dans la loi EGalim pour 2025 !

Les défenseurs de cet amendement mettent en avant le manque d'études, le risque pour l'emploi, « la distorsion de la concurrence » et juge certaines mesures « excessives » et apparaissent comme des « contraintes » ...

Dans son "Guide de recommandations pour l'accueil d'enfants dans un environnement sain" publié en 2017, l'ARS de Nouvelle aquitaine préconise la vaisselle en verre, en inox ou porcelaine qui sont des matériaux simples, non identifiés comme sujet aux migrations moléculaires dans les aliments !

Les analyses menées sur les assiettes utilisées à Bordeaux et les travaux scientifiques, ont montré que ces plastiques de service, principalement composés de Copolyester Tritan ont des effets de perturbation endocrinienne.

C'est un recul pour la transition écologique et la prise en compte des problématiques de santé environnementale qui touche en premier lieu les plus fragiles, les enfants !

En tant que parents, nous voulons que nos enfants vivent dans un monde plus juste, plus solidaire, plus égalitaire et plus sain.